

## **Appel à propositions Équipe régionale de mise en œuvre Forêts Guinéennes de l’Afrique de l’Ouest**

**Date d'ouverture :** Mercredi 28 mai 2025

**Date de clôture :** Lundi 28 juillet 2025

**Soumission par courriel :** [cepf@cepf.net](mailto:cepf@cepf.net)

### **1. CONTEXTE**

Le Fonds de partenariat pour les écosystèmes critiques (CEPF), une initiative conjointe de l'Agence Française de Développement (AFD), de Conservation International, de l'Union Européenne, de la Fondation Hans Wilsdorf, du Fonds pour l'Environnement Mondial, du Gouvernement du Canada, du Gouvernement du Japon, et de la Banque Mondiale, est conçu pour aider à sauvegarder les hotspots de la biodiversité mondiale. En tant que l'un des partenaires fondateurs, Conservation International administre le programme mondial par l'intermédiaire du secrétariat du CEPF

Le CEPF mettra en place et gèrera un programme de 5 ans de soutien aux organisations de la société civile afin de promouvoir la conservation de la biodiversité dans le hotspot de la biodiversité des Forêts Guinéennes de l’Afrique de l’Ouest. Les activités du programme auront lieu au Bénin, au Cameroun, en Côte d’Ivoire, en Guinée équatoriale, au Ghana, en Guinée, au Liberia, au Nigeria, à São Tomé et Príncipe, en Sierra Leone et au Togo, suivant la stratégie d’investissement décrite dans le [profil d’écosystème](#). La valeur totale du programme s’élèvera à USD 10,000,000 et devrait soutenir environ 70 à 80 subventions de tailles diverses.

Le CEPF cherche à recruter une organisation ou un consortium pour servir d’équipe régionale de mise en œuvre (RIT) pour une période de cinq ans, de novembre 2025 à octobre 2030. Au cours de cette période de cinq ans, il est prévu que la RIT soutienne le développement et la supervision d'un portefeuille d'environ 70-80 subventions à des organisations non gouvernementales, des organisations communautaires, des institutions académiques, des entreprises privées et d'autres organisations de la société civile. Les subventions d'une valeur maximale de USD 50,000 seront contractées et supervisées directement par la RIT. Les subventions supérieures à cette valeur seront contractées et supervisées par le secrétariat du CEPF, avec le soutien et les conseils de la RIT.

Les organisations éligibles sont invitées à postuler pour une subvention de cinq ans afin d'établir un RIT qui supervisera le développement d'un portefeuille de subventions pour le Hotspot de la Biodiversité des Forêts Guinéennes de l’Afrique de l’Ouest, et qui soutiendra le développement

organisationnel de la société civile, au niveau des organisations et des réseaux. Le financement maximum disponible pour la subvention du RIT est de USD 1,500,000. Le candidat retenu recevra initialement une subvention de USD 900,000 pour trois ans, avec l'intention de la prolonger de USD 600,000 pour deux années supplémentaires, sous réserve que le financement prévu soit obtenu.

Une [évaluation indépendante](#) du RIT précédent est disponible sur le site web parmi les documents de référence.

Les organisations figurant dans le tableau 1 ont soumis une manifestation d'intérêt avant la date de clôture du 22 mai 2025 et sont donc éligibles pour postuler dans le rôle de chef de file de la RIT. Il n'y a aucune obligation pour ces organisations de soumettre une proposition. Elles sont libres de former des partenariats avec d'autres organisations, que celles-ci aient ou non soumis une manifestation d'intérêt. Cependant, le CEPF n'acceptera que les propositions des organisations figurant dans le tableau 1 jouant le chef de file.

**Tableau 1. Organisations éligibles pour soumettre des propositions dans le rôle de chef de file**

Non.	Organisation	Contact principal	Informations de contact
1	A Rocha Ghana	Jacqueline Mbawine	<a href="mailto:jacqueline.kumadoh@arocha.org">jacqueline.kumadoh@arocha.org</a>
2	BirdLife International	Kariuki Ntang'ang'a	<a href="mailto:kariuki.ndanganga@birdlife.org">kariuki.ndanganga@birdlife.org</a>
3	Centre Suisse de Recherches Scientifiques en	Inza Koné	<a href="mailto:inza.kone@csrs.ci">inza.kone@csrs.ci</a>
4	Earth Synergy Initiative	Michael Balinga	<a href="mailto:michael.bessike-balinga@esi-org.net">michael.bessike-balinga@esi-org.net</a>
5	Eticwood	Jérôme Laporte	<a href="mailto:j.laporte@eticwood.com">j.laporte@eticwood.com</a>
6	Greenstand	Cynthia Bondi	<a href="mailto:info@greenstand.org">info@greenstand.org</a>
7	Grid-Arendal	Richard Dacosta	<a href="mailto:Richard.Dacosta@grida.no">Richard.Dacosta@grida.no</a>
8	HATOF Foundation	Josh Edem Kojo Dotse	<a href="mailto:ghanainfo@hatof.org">ghanainfo@hatof.org</a>
9	IUCN	Arsene Alain Sanon	<a href="mailto:arsene_sanon@iucn.org">arsene_sanon@iucn.org</a>
10	Noé	Songwa Diyabnaza	<a href="mailto:sdiyabanza@noe.org">sdiyabanza@noe.org</a>
11	Palladium	Kelly Katz	<a href="mailto:kelly.katz@thepalladiumgroup.com">kelly.katz@thepalladiumgroup.com</a>
12	Solidaridad	Isaac Gyamfi	<a href="mailto:isaac.gyamfi@solidaridadnetwork.org">isaac.gyamfi@solidaridadnetwork.org</a>
13	Tropical Biodiversity Association	Rosie Trevelyan	<a href="mailto:rjt34@cam.ac.uk">rjt34@cam.ac.uk</a>
14	West Africa Civil Society Institute	Charles Kojo Vandyck	<a href="mailto:cvandyck@wacsi.org">cvandyck@wacsi.org</a>
15	Land, Environment and Global Life	Lougbégnon Hyppolite	<a href="mailto:legle@legle-ngo.org">legle@legle-ngo.org</a>

L'investissement du CEPF dans les Forêts Guinéennes de l'Afrique de l'Ouest est guidé par un document de conception de programme appelé "profil d'écosystème". Ce document décrit les priorités thématiques d'investissement. La version provisoire peut être [consultée ici sur le site web du CEPF](#), ainsi que des cartes des Forêts de [Haute Guinée](#) et [Basse Guinée](#) montrant les sites prioritaires.

Le profil d'écosystème n'inclut pas de concepts de projets spécifiques, car les organisations de la société civile les développeront dans le cadre de leurs demandes de subventions auprès du CEPF. Le profil d'écosystème présente plutôt une stratégie d'investissement qui décrit les types d'activités qui sont éligibles pour le financement du CEPF. Dans le cadre de la stratégie d'investissement, la RIT est responsable de l'orientation stratégique finale (Fournir un leadership stratégique et une coordination efficace des investissements pour la conservation du CEPF par le biais d'une équipe de mise en œuvre régionale) mais devient implicitement un partenaire du secrétariat du CEPF en développant et en supervisant un portefeuille de subventions, ainsi qu'un programme de développement organisationnel qui cible les organisations locales de la société civile et leurs réseaux.

## **2. CONFERENCE CALL AND CLARIFICATIONS**

Le CEPF tiendra une conférence téléphonique le **jeudi, 12 juin, 2025 (à 13h GMT)** pour décrire brièvement les attentes à l'égard du RIT et pour répondre aux questions. Les détails de l'appel seront disponibles sur le site web. Toutes les organisations figurant dans le tableau 1 recevront des instructions détaillées sur la manière d'accéder à cet appel. Un enregistrement électronique de l'appel sera ensuite disponible sur le site web du CEPF.

Le CEPF acceptera les questions écrites envoyées à [cepf@cepf.net](mailto:cepf@cepf.net) jusqu'au **mercredi, 18 juin, 2025**. Le CEPF publiera toutes les questions reçues et les réponses pour consultation publique sur [www.cepf.net](http://www.cepf.net) avant le **mercredi, 25 juin, 2025**.

Le CEPF peut également utiliser [www.cepf.net](http://www.cepf.net) pour publier d'autres documents explicatifs qui peuvent aider les candidats à remplir leurs propositions.

## **3. ELIGIBILITE ET EXCLUSIONS**

Les organisations non gouvernementales, les entreprises privées (y compris les sociétés de conseil) et d'autres organisations de la société civile ayant une expérience substantielle dans la conservation de la biodiversité, le développement durable ou le renforcement des capacités peuvent postuler pour la RIT. Seules les organisations figurant dans le tableau 1 peuvent poser leur candidature en tant que chef de file.

Les organisations doivent avoir leur propre compte bancaire et être autorisées par les lois nationales pertinentes à recevoir des contributions caritatives. Les entreprises ou institutions appartenant au gouvernement sont éligibles uniquement si elles peuvent établir qu'elles : (1) ont une personnalité juridique indépendante de toute agence ou acteur gouvernemental ; (2) ont le pouvoir de demander et de recevoir des fonds privés ; et (3) ne peuvent pas revendiquer une immunité souveraine.

Sous réserve qu'une organisation réponde aux exigences ci-dessus, les groupes qui ont participé à la mise à jour du profilage des écosystèmes, que ce soit en tant que partie prenante, participant, auteur ou consultant, peuvent poser leur candidature. Tout avantage potentiel obtenu à la suite de la participation à ce processus ne sera pas pris en compte lors de l'évaluation des propositions.

La RIT peut être constituée d'une seule organisation ou d'un consortium d'organisations éligibles. Si un consortium soumet une proposition, une organisation doit être clairement identifiée comme chef de file. L'organisation chef de file aura la responsabilité finale de la soumission de la proposition consolidée et, si elle est retenue, sera responsable de la mise en œuvre, de l'établissement des rapports au CEPF, de la réception et du décaissement des fonds et de la coordination des autres membres du consortium. L'organisation chef de file doit être l'une des organisations listées dans le tableau 1.

**Les organisations qui sont membres du consortium RIT sélectionné, que ce soit dans le rôle principal ou dans un rôle de soutien, ne seront pas éligibles pour recevoir d'autres subventions du CEPF dans le même hotspot.** Les demandes des affiliés officiels de ces organisations qui ont un conseil d'administration indépendant seront acceptées, sous réserve d'un examen externe supplémentaire.

#### **4. PÉRIODE DE PERFORMANCE**

La période d'exécution est de cinq ans, du 1er novembre 2025 au 31 octobre 2030.

#### **5. ATTRIBUTION DE DEUX CONVENTIONS DE SUBVENTION**

Le résultat de ce processus compétitif sera deux accords de subvention distincts, signés entre Conservation International, agissant au nom du CEPF, et l'organisation chef de file de la RIT.

Le premier accord consistera à remplir le rôle de la RIT, tel qu'il est décrit dans les termes de référence.

Le deuxième accord consistera en des fonds pour les petites subventions. Les candidats doivent inclure toutes les dépenses de main-d'œuvre, de gestion et d'administration associées à la gestion du mécanisme des petites subventions dans leur proposition pour la RIT.

Comme décrit dans les [termes de référence](#), la RIT sera responsable du décaissement des subventions via un mécanisme de petites subventions. Les petites subventions individuelles auront un budget maximum de USD 50,000. Le montant total alloué aux petites subventions sera déterminé par la RIT et le secrétariat du CEPF. Aux fins de la préparation des propositions de la RIT, veuillez utiliser USD 1,000,000 comme montant budgétaire, ce qui permet de financer au moins de 20 petites subventions. Ce montant est distinct de l'accord RIT, dont le plafond est de USD 1,500,000.

Avant l'attribution de la subvention du mécanisme de petite subvention, la RIT devra préparer un modèle de convention de petite subvention pour l'approbation du CEPF.

En résumé, cette sollicitation porte sur une seule proposition qui aboutira à deux accords

distincts avec une seule organisation principale.

## **6. SOLLICITATION, EXAMEN ET ATTRIBUTION**

Cette appel à de propositions fait suite à un appel à manifestation d'intérêt qui a été publié le 17 avril 2025 et largement diffusé par le secrétariat du CEPF, notamment via le site web et le bulletin électronique du CEPF.

Le secrétariat du CEPF est responsable de l'analyse et du classement des candidatures. Le secrétariat présentera cette analyse et toutes les candidatures recevables au Groupe de travail du CEPF, qui est composé de représentants de chaque donateur mondial du CEPF. Le Groupe de travail fera une recommandation finale au Conseil des donateurs du CEPF, qui approuvera officiellement la sélection de la RIT.

## **7. INSTRUCTIONS POUR LA PREPARATION DES PROPOSITIONS**

Les propositions doivent être soumises en anglais ou en français.

Le processus de candidature pour la RIT implique de remplir plusieurs éléments distincts, décrits ci-dessous. Veuillez consulter le manuel opérationnel du CEPF sur ce [lien](#), car la RIT sera chargée d'aider le CEPF à respecter les politiques et procédures qu'il contient.

### **7.1 Dossiers de proposition**

Les candidats doivent fournir des fichiers Microsoft Word, Excel ou PDF qui répondent à tous les points ci-dessous.

**Une note de couverture** énumérant tous les documents soumis. La note de couverture doit clairement indiquer le nom du directeur général de l'organisation principale et, s'il est différent, le(s) nom(s) de toutes les parties ayant la capacité de lier légalement l'organisation et le(s) nom(s) de toutes les parties que le CEPF doit contacter pour des clarifications et des négociations. La note de couverture doit également fournir l'adresse postale complète, l'adresse de rue (si elle est différente), l'adresse électronique et le(s) numéro(s) de téléphone.

**Expérience organisationnelle** liée aux tâches décrites dans les termes de référence, y compris une expérience démontrée dans les domaines suivants :

- i. Jouer un rôle de premier plan dans la conservation de la biodiversité et le renforcement des capacités de la société civile dans le hotspot.
- ii. Travailler avec diverses organisations de la société civile, notamment en fournissant une assistance pour l'élaboration et la mise en œuvre de propositions de projets.
- iii. Effectuer un suivi des performances, des programmes et de la gestion financière.
- iv. Travailler avec les donateurs, les gouvernements, les communautés, le secteur privé et d'autres parties prenantes sur les questions de conservation et de développement, y compris la création d'alliances et de réseaux de groupes de parties prenantes pour atteindre les objectifs de conservation.
- v. Gérer des programmes à facettes multiples et des subventions d'une taille, d'une portée et d'une complexité similaires à celles du mécanisme RIT et des petites subventions.

- vi. Informations de base sur l'organisation, telles que son histoire et son énoncé de mission, l'année de création de l'organisation et le nombre total d'employés permanents.

**Justification du projet et approche du projet** démontrant une compréhension claire : du profil de l'écosystème, y compris les problèmes de conservation dans le hotspot, les directions stratégiques et les priorités d'investissement ; de la mission globale et de l'approche stratégique du CEPF ; du rôle de la société civile pour réaliser la stratégie d'investissement établie dans le profil de l'écosystème ; et des contraintes et opportunités de travailler dans un environnement politique, socio-économique et géographique large et diversifié. Les candidats doivent démontrer une approche claire du travail avec la société civile et une compréhension des différents contextes/défis auxquels sont confrontées les organisations de la société civile dans le hotspot.

L'approche du projet doit montrer une compréhension claire des exigences des donateurs internationaux en matière de subventions. (Les candidats sont invités à consulter le manuel opérationnel du CEPF, qui comprend le modèle d'accord de subvention du CEPF).

Un texte supplémentaire à l'approche du projet qui explique comment les candidats (1) travailleront avec les bénéficiaires et d'autres groupes d'intervenants importants pour construire un portefeuille de subventions qui encourage la collaboration et la synergie pour mettre en œuvre la stratégie d'investissement du CEPF, et (2) assureront la durabilité et la capacité de reproduire leurs efforts.

Si un consortium d'organisations présente une demande, les candidats doivent expliquer les dispositions contractuelles qui seront mises en place entre l'organisation principale et les autres partenaires.

**Systèmes de gestion** permettant de répondre aux exigences des termes de référence. Cela inclut les systèmes ou la démonstration de la capacité administrative et les systèmes de suivi des subventions et de gestion d'un mécanisme de petites subventions (y compris la sollicitation, l'attribution, le suivi et l'évaluation, et la modification et/ou la résolution des subventions non performantes).

**Un organigramme** décrivant les lignes d'autorité entre les individus ou les relations organisationnelles entre les membres du consortium pour atteindre les résultats souhaités. Cet organigramme doit montrer la place des individus (par exemple, ville, pays) et les relations entre la RIT, le secrétariat du CEPF et les autres parties prenantes concernées.

Le cas échéant, des diagrammes de flux de travail (par exemple, pour la sollicitation et l'attribution de subventions), des plans de travail (par exemple, des diagrammes de Gantt) ou tout autre **élément visuel** expliquant mieux comment les activités se dérouleront, quand elles auront lieu et qui sera chargé de les diriger.

Les candidats doivent proposer, nominativement, un chef d'équipe unique et dévoué, possédant une expérience managériale et technique appropriée et maîtrisant l'anglais écrit et parlé. Le CEPF s'attend à ce que cette personne soit nommée dans la proposition et qu'une lettre de d'engagement soit fournie par la personne nommée pour indiquer que si la proposition est approuvée, elle s'engage à occuper le poste. Les candidats qui ne nomment pas de chef d'équipe

mais qui ont l'intention d'en recruter un après l'attribution du projet doivent nommer un personnel qualifié à temps plein qui remplira ce rôle jusqu'à ce que le chef d'équipe permanent soit engagé.

Les candidats doivent nommer tous les autres membres du personnel principal, y compris, par exemple, les responsables de projet basés dans le pays, le responsable financier, le responsable des petites subventions ou les spécialistes de la biodiversité, des communications, de la politique, de l'engagement du secteur privé, ou du développement organisationnel.

**Curricula vitae** de tous les principaux personnels composant le RIT.

**Références.** Les candidats doivent fournir les noms complets et les coordonnées des gestionnaires de contrat ou des responsables de projet de trois contrats/subventions de taille, de portée et de complexité similaires, en cours ou achevés au cours des trois dernières années.

## **7.2. Budget**

Les candidats doivent préparer un budget en Microsoft Excel, selon le modèle inclus dans la présente appel à propositions.

Si un consortium présente une demande, chaque partenaire subordonné doit être répertorié comme une "sous-subvention", avec une ventilation détaillée des coûts sur une feuille de calcul séparée, le tout alimentant la feuille de calcul de l'organisation principale.

Chaque feuille de calcul doit comporter des sous-totaux pour les salaires/avantages sociaux, les services professionnels, la location et l'entreposage, les télécommunications, l'affranchissement et la livraison, les fournitures, le mobilier et l'équipement, l'entretien, les voyages, les réunions et les événements spéciaux, les frais divers et les frais de soutien à la gestion.

Les feuilles de travail doivent montrer tous les calculs, y compris les coûts unitaires, les unités totales et les totaux par an pour la durée du subvention.

Le CEPF autorise les coûts de soutien à la gestion jusqu'à un maximum de 13 % des coûts directs. Les coûts de soutien à la gestion doivent être justifiés par des documents justificatifs, tels que des états financiers vérifiés ou des politiques organisationnelles.

Le budget ne doit concerner que la subvention RIT et doit couvrir les trois premières années pour un montant maximal de USD 900,000. Le budget ne doit pas inclure les fonds pour les petites subventions, qui seront fournies dans le cadre d'une convention distincte (voir ci-dessus). Néanmoins, le budget doit intégrer tous les coûts associés à la gestion du mécanisme des petites subventions.

## **8. L'APPROCHE PAR RAPPORT AUX TERMES DE REFERENCE DE LA RIT**

Les bonnes propositions aborderont les points suivants discutés ci-dessous.

La RIT soutiendra le développement stratégique d'un portefeuille de subventions, comprenant des "petites subventions" (jusqu'à USD 50,000) et des "grandes subventions" (de plus de USD 50,000). La RIT entretient une relation financière, contractuelle et technique directe avec les bénéficiaires des petites subventions. Les subventions importantes sont contractées et supervisées par le secrétariat du CEPF. Le secrétariat du CEPF et la RIT collaborent pour gérer l'ensemble du portefeuille des petites et grandes subventions.

**Nombre de bénéficiaires.** Pour les besoins de la proposition de la RIT, supposez qu'il y aura 20 petites subventions et 50 grandes subventions. Le nombre réel peut varier, en fonction de la taille des subventions accordées.

**Rapport entre le nombre de candidats et le nombre de bénéficiaires.** Les candidats doivent partir du principe qu'ils recevront jusqu'à cinq demandes pour chaque subvention accordée, environ 350 demandes pour 70 subventions attribuées.

**Calendrier.** Les candidats doivent s'attendre à ce que tous les fonds de subvention disponibles soient engagés avant la fin de la quatrième année (c'est-à-dire avant le 31 octobre 2029).

**Processus d'examen.** Les candidats doivent envisager la manière dont les propositions seront examinées. La RIT réunira-t-elle un groupe d'experts pour l'aider à évaluer les propositions ? La RIT examinera-t-elle les propositions et ne soumettra-t-elle qu'une liste restreinte aux experts ? La RIT décidera-t-elle seule des propositions à retenir et fera-t-elle appel à un groupe d'experts pour l'aider à définir l'orientation générale du programme ?

**Cible géographique.** Le hotspot comprend onze pays. Le RIT n'est pas censé d'être physiquement présent dans chaque pays, mais sera censé d'apporter un soutien à l'ensemble de la région. Toutefois, compte tenu de la forte concentration des priorités biologiques au Libéria, au Cameroun, à São Tomé-et-Príncipe et en Guinée équatoriale, comme le décrit le profil de l'écosystème, le RIT est censé de donner la priorité à ces quatre pays dans son approche. Les propositions doivent inclure un plan pour l'affectation du personnel, les déplacements et la communication avec les bénéficiaires et les autres membres de la RIT.

**Mentorat et renforcement des capacités.** Les candidats doivent décrire leur capacité et leur projet de mentorat des organisations de la société civile. Le RIT, en collaboration avec le CEPF, sera chargé de veiller à ce que les bénéficiaires disposent des capacités institutionnelles et individuelles nécessaires pour concevoir et mettre en œuvre des projets de conservation qui contribuent à la stratégie d'investissement. Le RIT aura également pour rôle de communiquer les priorités du CEPF en matière de développement organisationnel, de faire connaître les opportunités, et d'aider le CEPF à identifier les organisations qui pourront recevoir des subventions pour le développement organisationnel.

**Politique publique et engagement du secteur privé.** La RIT est tenu d'assumer un rôle de leader au nom du CEPF, des bénéficiaires, et de la société civile en général, en ce qui concerne l'engagement auprès des acteurs des secteurs public et privé. Le candidat retenu appuiera la société civile à s'engager avec le gouvernement et le secteur privé, et à partager ses résultats, ses recommandations et ses modèles de bonnes pratiques.

**Langues.** La RIT servira d'interface entre le secrétariat du CEPF et les candidats et bénéficiaires de subventions dans onze pays. Ainsi, l'équipe RIT doit être multilingue en anglais et français, et de préférence en espagnol et portugais. Les langues prédominantes de communication entre le secrétariat du CEPF et les bénéficiaires de subventions importantes seront le français et l'anglais. Les candidats doivent s'attendre à traiter une documentation comprenant des conventions de subvention, des instructions administratives pour les bénéficiaires, des modèles de proposition et des conseils pour le suivi de l'impact.

**Stratégie de dotation en personnel.** Outre le fait d'avoir un chef d'équipe unique et dévoué, les candidats sont libres de proposer une équipe de la manière et avec l'engagement de temps qu'ils souhaitent. Toutefois, le secrétariat a constaté que les RITs performantes disposent généralement de l'équivalent de trois à cinq personnes à temps plein remplissant les rôles suivants :

- i. Chef d'équipe en tant que point de contact principal pour le secrétariat du CEPF, leader stratégique pour le portefeuille, contact principal pour les gouvernements nationaux et les membres seniors de la société civile.
- ii. Des coordinateurs nationaux ou régionaux, responsables du développement du programme, du mentorat et du renforcement des capacités des organisations de la société civile, de la supervision technique et financière et du suivi.
- iii. Gestionnaire de petites subventions et/ou gestionnaire de contrats, responsable de la préparation, de l'attribution, de la supervision et de l'autorisation de paiement des contrats.
- iv. Gestionnaire financier supervisant la subvention RIT et le mécanisme des petites subventions.

Le responsable financier et/ou le responsable des petites subventions doivent avoir, individuellement ou collectivement, une expérience en tant que comptable qualifié avec une compréhension du traçage des transactions et des examens financiers des petites organisations. Le responsable financier ou le responsable des petites subventions sera en position de lire les dispositions contractuelles, de communiquer avec le secrétariat du CEPF et de s'assurer que celles-ci sont suivies de manière appropriée par les bénéficiaires des petites et grandes subventions. Ainsi, l'une de ces personnes doit être à l'aise en anglais en ce qui concerne les termes contractuels et financiers courants.

Il existe de nombreuses autres fonctions de la RIT dans les termes de référence qui devraient être prises en compte par la structure du personnel, y compris la politique publique, l'engagement du secteur privé, le soutien administratif, la communication, le suivi, etc. Chaque candidat abordera ces fonctions différemment, en fonction de sa propre structure organisationnelle.

**Gestion des subventions importantes.** Alors que le secrétariat du CEPF maintient une relation contractuelle et financière directe avec les bénéficiaires des subventions importantes, le RIT doit soutenir le secrétariat dans la gestion globale de ces subventions. Cela comprend :

- i. Soutenir le directrice de subvention dans le développement stratégique du portefeuille de subventions, les aperçus annuels du portefeuille, les évaluations à mi-parcours et finales,

et l'examen des propositions, des rapports de performance et des rapports sur les résultats des bénéficiaires.

- ii. Soutenir l'unité Subventions et Contrats dans la collecte et l'examen des pièces justificatives financières pour les propositions, les rapports financiers trimestriels, les pièces justificatives pour les rapports financiers trimestriels et les demandes de renseignements administratifs, financiers et contractuels.
- iii. Soutenir l'équipe chargée de la communication dans la production ou la collecte d'histoires, de contenus photographiques ou vidéo, ou d'actions de sensibilisation menées par le secrétariat.
- iv. Soutenir l'unité de suivi, d'évaluation et de sensibilisation dans la collecte, la mise en tableaux et la vérification des résultats et des données provenant de petits et grands bénéficiaires.
- v. Soutenir le secrétariat dans l'entretien de la base de données de gestion des subventions en ligne dans Salesforce, appelée Conservation Grants.

**Gestion des petites subventions.** La RIT est chargé de créer un système de gestion des petites subventions ou d'utiliser/adapter son système existant s'il en a un. En même temps, le CEPF a sa propre base de données appelée ConservationGrants. La RIT aura accès à ConservationGrants pendant toute la durée de la convention de subvention et pourra l'utiliser comme outil de gestion des subventions. Cependant, en raison des coûts de licence et des exigences de sécurité, il se peut qu'il n'ait pas accès à ce système après la fin de l'accord RIT. Indépendamment du système utilisé, le CEPF exige que les RIT utilisent ConservationGrants en relation avec les bénéficiaires de petites subventions, y compris pour stocker la documentation minimale pour chaque bénéficiaire, et entrer les données de suivi de base.

La RIT doit mettre en place un système de contrôles opérationnels pour la gestion des petites subventions, y compris mais non limité à la sollicitation, l'examen, l'attribution, la supervision, le pouvoir de signature, les paiements et le pouvoir d'approbation des paiements. Le CEPF recommande la création d'un manuel opérationnel pour le mécanisme des petites subventions, ou, si la RIT gère déjà un programme similaire, l'adaptation d'un manuel existant.

La RIT doit préparer un modèle de convention de petite subvention qui : (1) reflète tous les termes et conditions standard que le CEPF exige des bénéficiaires de subventions importantes ; (2) est conforme à ses propres politiques organisationnelles et systèmes de contrôle financier ; et (3) est conforme aux lois locales où les subventions sont accordées, le cas échéant. Ce modèle doit être préparé après l'octroi de la subvention RIT.

La RIT doit s'assurer que les porteurs de projets de petite subvention respectent les termes de l'accord de subvention. Cela entraîne un risque pour la RIT : si un porteur de projet ne respecte pas la convention, le CEPF peut tenir la RIT financièrement responsable. Par conséquent, la RIT doit mettre en place des mesures appropriées d'atténuation des risques, y compris la diligence raisonnable pendant le processus de demande, l'orientation des bénéficiaires au moment de l'attribution, et des visites régulières sur le terrain et/ou des examens documentaires (pour la conformité technique, financière et opérationnelle).

**Communications.** Conformément à la composante 3 des termes de référence, les candidats doivent décrire leur propre stratégie de communication organisationnelle, ou leur plan pour

coordonner une telle stratégie, qui mène à la promulgation des objectifs du CEPF dans le hotspot. Les candidats doivent également décrire leur capacité à collecter et à partager des produits de communication multilingues, des photos de projet de haute qualité, des accords de licence pour les photos, des histoires de réussite, des citations authentiques de bénéficiaires et des placements dans les médias.

**Évaluations à mi-parcours et finale.** Tous les candidats doivent prévoir un budget pour une évaluation à mi-parcours dans la limite des USD 900,000 disponibles pour la période initiale de trois ans. Les coûts budgétisés doivent couvrir la location du lieu de réunion, les repas et les rafraîchissements des participants, l'hôtel et le transport des participants depuis leur pays jusqu'au lieu de la retraite, ainsi que les indemnités journalières (repas uniquement) non couvertes directement. Un ou deux représentants par bénéficiaire devraient être invités, ainsi que toute autre partie prenante (donateurs, experts, etc.) jugés appropriés.

## 9. NÉGOCIATIONS

Après avoir reçu l'approbation du Conseil des donateurs, le secrétariat du CEPF entamera les négociations avec l'organisation principale sélectionnée.

Il sera demandé à l'organisation chef de file sélectionnée de préparer une proposition *pro forma* dans son système de gestion des subventions en ligne, ConservationGrants. La proposition comprendra un tableau des résultats attendus et des activités sur lesquels l'organisation chef de file devra rendre compte pendant toute la durée de la subvention. Ces résultats et activités correspondront aux termes de référence.

Le candidat le mieux classé, y compris les membres d'un consortium, devra remplir un questionnaire financier dans le cadre de leur proposition finale. Le questionnaire lui-même demande une documentation supplémentaire sur l'organisation, y compris les états financiers, les déclarations des auditeurs et la certification d'enregistrement/de constitution en société.

Le candidat retenu devra par la suite, conformément à la législation américaine, remplir des formulaires de contrôle de sécurité démontrant qu'il respecte les lois contre le terrorisme et le blanchiment d'argent.

Les candidats qui n'ont pas nommé un chef d'équipe permanent dans leur proposition doivent soumettre son nom et son *curriculum vitae* au CEPF pour approbation avant son engagement. Le CEPF doit également approuver tout remplacement du chef d'équipe pendant la durée de la subvention.

## 10. CRITÈRES D'ÉVALUATION

Le CEPF utilisera la carte de pointage du tableau 2 pour évaluer les propositions. La carte de pointage montre les questions que les évaluateurs utiliseront et la pondération relative de chaque catégorie. Les candidats doivent s'assurer que chacun de ces points est traité de manière adéquate dans leur dossier de proposition ou leur budget. Si un groupe d'organisations fait une demande en tant que consortium sous la direction d'un demandeur principal, le CEPF tiendra compte de la capacité collective du groupe pour chacun des points notés ci-dessous.

**Tableau 2. Fiche d'évaluation de la proposition de la RIT pour les Forêts Guinéennes de l'Afrique de l'Ouest**

<b>1</b>	<b>Expérience organisationnelle : Technique</b>	<b>Points : 5</b>
1.1	L'énoncé de mission de l'organisation est-il conforme aux objectifs et aux priorités identifiés pour la région dans le profil d'écosystème ?	
1.2	Le candidat présente-t-il une expérience de travail avec des ONG partenaires potentielles, des institutions universitaires, des agences gouvernementales locales et nationales, et des donateurs ?	
1.3	L'organisation dispose-t-elle d'un programme de conservation ou de développement existant dans la région, démontré par sa durée et le soutien apporté par d'autres donateurs ?	
<b>2</b>	<b>Expérience organisationnelle : Management</b>	<b>Points : 15</b>
2.1	L'organisation démontre-t-elle une expérience dans la gestion de programmes de taille, d'échelle et de complexité similaires à ceux de l'équipe régionale de mise en œuvre ?	
2.2	L'organisation dispose-t-elle d'un système ou d'une méthodologie de suivi et d'évaluation qu'elle a utilisé pour gérer ses propres programmes ou d'autres programmes ?	
2.3	Le demandeur dispose-t-il d'un système financier et administratif éprouvé ?	
2.4	L'organisation a-t-elle géré les éléments techniques et financiers d'un programme de petites subventions dans le passé, et ce programme était-il d'une taille (par exemple, le montant total de l'argent, le nombre total de subventions) et d'une complexité (par exemple, les composants techniques et les bénéficiaires) comparables à ce qu'elle entreprendra avec le CEPF ?	
<b>3</b>	<b>Personnel</b>	<b>Points : 30</b>
3.1	Le candidat propose-t-il un plan de personnel clair et viable, comprenant des noms, des curriculum vitae, des titres de postes, des descriptions de postes, le niveau d'effort, le lieu de travail et les lignes hiérarchiques ?	
3.2	Le candidat soumet-il le nom et le curriculum vitae d'un chef d'équipe unique et dévoué, et cette personne possède-t-elle les compétences/expériences techniques et les compétences/expériences de gestion appropriées ?	
3.3	Le candidat propose-t-il, par leur nom et leur curriculum vitae, des personnes autres que le chef d'équipe, et ces personnes ont-elles les compétences/expériences techniques appropriées et les compétences/expériences de gestion appropriées ?	
3.4	Les membres de l'équipe proposée ont-ils, individuellement ou collectivement, les compétences linguistiques nécessaires pour opérer efficacement dans le hotspot ?	
3.5	Le demandeur propose-t-il un plan de recrutement et/ou de mobilisation du personnel "à déterminer", y compris les descriptions de poste, les qualifications professionnelles et les curriculum vitae du personnel de l'organisation du demandeur qui exercera les fonctions pertinentes pendant que le recrutement est en cours ?	
<b>4</b>	<b>Compréhension du profil de l'écosystème</b>	<b>Points : 5</b>
4.1	Le candidat démontre-t-il sa compréhension des orientations stratégiques du profil d'écosystème et des priorités d'investissement et résultats, cibles et indicateurs associés (autres que l'orientation stratégique RIT) ?	
4.2	Le candidat discute-t-il des différents défis de la conservation et de l'engagement avec la société civile dans les pays du hotspot, démontrant une anticipation des types de subventions à financer, de la viabilité des cibles et de la capacité des bénéficiaires potentiels ?	
4.3	Le candidat décrit-il comment sa propre stratégie organisationnelle sera favorisée en servant d'entité principale pour le CEPF dans la région et comment cela aidera à assurer la durabilité des résultats au-delà de la période de mise en œuvre du CEPF ?	

<b>5</b>	<b>Approche technique proposée</b>	<b>Points : 15</b>
5.1	Le candidat aborde-t-il toutes les composantes de la RIT telles que décrites dans les termes de référence ?	
5.2	Le candidat démontre-t-il ses plans pour travailler avec des partenaires ou avec des organisations de la société civile dont les niveaux de capacité sont très différents d'un pays à l'autre ?	
5.3	Le demandeur propose-t-il une méthode pour communiquer et coordonner efficacement l'opportunité de financement, les résultats et les leçons apprises ?	
5.4	Le demandeur propose-t-il un système pour solliciter des propositions de projets conformes à la stratégie décrite dans le profil d'écosystème et établit-il un processus d'examen efficace et transparent pour évaluer ces demandes ?	
5.5	Le demandeur propose-t-il un système de suivi et d'évaluation des projets individuels et d'aide au suivi de la performance globale du portefeuille ?	
5.6	Le candidat propose-t-il un système permettant d'attribuer et de gérer directement toutes les petites subventions destinées à la société civile, jusqu'à 50 000 USD ?	
<b>6</b>	<b>Gestion financière</b>	<b>Points : 25</b>
6.1	Le candidat démontre-t-il qu'il comprend les exigences légales pour octroyer des subventions dans les pays hotspots, employer des personnes ou engager des organisations dans ces pays, et les restrictions de change ?	
6.2	Le candidat a-t-il défini des rôles administratifs/financiers démontrant une séparation des tâches et un tableau indiquant la structure de la direction et des employés de l'organisation ?	
6.3	Le demandeur propose-t-il une méthode pour suivre, enregistrer et comptabiliser les fonds reçus et déboursés, et propose-t-il une méthode pour effectuer régulièrement des rapprochements des fonds reçus et déboursés par rapport aux relevés bancaires ?	
6.4	Le demandeur propose-t-il un système de contrôles internes et des critères objectifs qui guident l'examen des demandes de paiement et autres factures, la tenue systématique de registres et les mesures de protection contre la fraude et le détournement de fonds ?	
<b>7</b>	<b>Budget</b>	<b>Points : 5</b>
7.1	Le budget est-il complet et respecte-t-il le montant alloué mentionné dans l'appel à propositions ?	
7.2	Tous les coûts sont-ils justifiés mathématiquement par une présentation claire des coûts unitaires, des unités totales et des coûts totaux ?	
7.3	Tous les coûts unitaires, les unités totales et les coûts totaux sont-ils appropriés par rapport aux activités techniques et de gestion proposées ?	
7.4	Les taux unitaires proposés sont-ils en accord avec les taux du marché dans la région ?	
7.5	Si le demandeur réclame des coûts indirects, indique-t-il clairement la base d'application et celle-ci est-elle distincte de tous les coûts directs précédemment énumérés ; le demandeur fournit-il une explication de la façon dont le taux de coûts indirects a été déterminé (par exemple, moyennes historiques, états financiers vérifiés, contrats précédents) ; et le demandeur fournit-il des documents justificatifs avec son questionnaire financier ?	
	<b>Total</b>	<b>100 points</b>

**FIN DE L'APPEL À PROPOSITIONS**